



République Française  
Département du Pas-de-Calais

# Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le 21 FEV. 2024

ID : 062-216203497-20240219-2024002-DE

Bersier  
Levraut

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 Février 2024

N° 2024 002

Par suite d'une convocation en date du 14 Février 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le lundi 19 Février 2024 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany, Mme DRAB Sabine, Mr GUISSSE Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine, Mr LENGLET Laurent et Mme CODRON Violette

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mr JOURDAIN Michel à Mme CRASQUIN Christine Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine

Absents excusés :

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr BRASME Christian a ainsi été élu secrétaire de séance.

### **Objet : Adhésion Organisation et gestion du relais intercommunal de la Petite Enfance**

Membres en exercice : 19 Présents : 14 Exprimés : 17

Vote : Pour : 17 Contre : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 1988 modifié portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de la Communauté du Béthunois,

Vu les statuts et le pacte syndical modifiés par délibérations 1-01 et 1-02 du comité syndical du 22 juin 2015,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2015 approuvant la modification des statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOM n°1-03 du 30 juin 2021 portant modification des statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2021 approuvant les nouveaux statuts du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

**Considérant** que le SIVOM de la Communauté du Béthunois, établissement public à la carte, offre aux communes, des compétences optionnelles reprises aux statuts,

**Considérant** qu'il est de l'intérêt de la commune de FOUQUEREUIL d'adhérer à la compétence « Organisation et gestion du relais intercommunal de la Petite Enfance »,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider l'adhésion à la compétence du SIVOM suivante :

***Organisation et gestion du relais intercommunal de la Petite Enfance***

Le Conseil Municipal, considérant l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

- Décide de l'adhésion à la compétence « Organisation et gestion du relais intercommunal de la Petite Enfance »,
- Transfère cette compétence au SIVOM de la Communauté du Béthunois à compter du 01/04/2024

fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
pour extrait conforme, le Maire



Gérard OGIEZ